

tiques de quatre-vingt-dix-neuf ou de cent cinquante ans. Ces idées sont évidemment peu pratiques, au moins dans notre province, et il ne peut être question de les appliquer aux concessions de lots de colonisation, qui du reste sont bien peu de chose comparés à notre vaste domaine industriel. Mais nous pouvons appliquer le principe de façon à lui faire produire tous ses effets en assurant la conservation permanente entre les mains de l'Etat et l'accroissement progressif de nos richesses industrielles, par tous les moyens que la science, l'expérience et le sens commun pourront suggérer. "Nous n'hésitons pas, dit M. Leroy-Beaulieu, de nous déclarer partisan de cette méthode pour les contrées où une grande partie du territoire est encore inoccupée. Les Etats-Unis et l'Australie (et le Canada) pourraient éviter aux générations à venir toutes les difficultés financières et tous les embarras économiques contre lesquels luttent les peuples contemporains." (1) Il ajoute, il est vrai, que la réalisation serait lointaine. Elle ne serait pas si éloignée avec le système du prêt industriel qui rendrait possible la prompte mise en valeur d'une portion notable de nos richesses naturelles maintenant improductives.

Lorsque M. Leroy-Beaulieu écrivait les lignes qui précèdent, il ne se rendait peut-être pas lui-même compte de toute l'importance de la question, surtout pour notre pays. Les spécialistes affirment que d'ici à cinquante ans il se produira une catastrophe par suite de la rareté des bois. Ils ne voient de ressources pour le monde que la Norvège et le Canada. (Voir *Congrès de Sylviculture, Exposition de Paris, 1900*, discours de M. Mélard, inspecteur des Forêts de France.) C'est presque dire que, sous ce rapport, nous tenons entre nos mains le sort de l'univers. Nous serions

---

(1) *Traité des Finances*, tome I, p. 66.